

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1959, concernant les mines.

Arrêté royal du 16 janvier 1959, accordant à la Société anonyme des Charbonnages de Wérister, à Romsée, à titre d'extension de sa concession de « Wérister », par adjonction de territoire à territoire, concession de mines de houille gisant sous partie des communes d'Ayeneux, Chaudfontaine, Forêt, Magnée, Olne, Romsée et Vaux-sous-Chèvremont, extension d'une étendue de 445 hectares 50 ares.

Arrêté royal du 17 juillet 1959, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Réunis d'Andenne à céder à la Société anonyme du Charbonnage de Peu-d'Eau-Groyne, à Andenne, deux blocs de la « concession de mines de houille d'Andenelle-Haute-Bise et Les Liégeois ».

Le même arrêté précise que l'ancienne « concession d'Andenelle-Haute-Bise et Les Liégeois » portera dorénavant le nom de « Concession d'Andenelle-Haute-Bise » et celle de « Groyne » agrandie des deux blocs ci-dessus cédés se nommera « Concession de Groyne-Liégeois ».

Arrêté royal du 2 octobre 1959, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Houthaelen à déroger aux dispositions de l'article 5 du cahier des charges de sa concession de « Houthaelen », relatives au mode d'abonnement de la dite concession.

Arrêté royal du 17 octobre 1959, autorisant la Société anonyme des Charbonnages d'Argenteau, à Trembleur, à occuper, pour les besoins de son exploitation, une partie de la parcelle de terrain sise à Trembleur, cadastrée, section A. n° 741, la dite partie d'une contenance de 43 ares 20 centiares.

Arrêté royal du 17 octobre 1959, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste-Aldegonde et Genck, à Bruxelles, à occuper, pour les besoins de son exploitation, la parcelle de terrain sise à Haine-St-Paul, cadastrée Section B. n° 29, d'une contenance de 61 ares environ.

Arrêté royal du 17 octobre 1959, autorisant la Société anonyme du Charbonnage d'Homu et Wasmes, à Wasmes, à occuper, pour les besoins de son exploitation, les parcelles de terrain sises à Homu, cadastrées Section C 170a, 170b et 171, d'une contenance totale de 59 ares 60 centiares environ.

Arrêté royal du 17 octobre 1959, autorisant la même Société à occuper, pour les besoins de son exploitation, la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 177c, Section C, de la commune d'Homu, d'une contenance de 1 hectare 10 ares 80 centiares environ.

Arrêté royal du 17 octobre 1959, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau, à Tamines, par dérogation au cahier des charges de la « Concession d'Aiseau-Oignies », à développer ses exploitations au-dessus du niveau de 100 mètres dans des régions déterminées de la dite concession.

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XLI

INSTITUT NATIONAL DES MINES, A FRAMERIES-PATURAGES

Rapport sur les travaux de 1939	Ad. BREYRE	1
Annexe I : Application de l'interféromètre aux analyses des grisous et autres gaz de mines	F. VAN OUDENHOVE et G. NENQUIN	109
Annexe II : Examen de quelques masques à poussières (seconde note)	J. FRIPIAT	145
Annexe III : Contribution à l'étude spectrographique du mécanisme de la combustion du méthane	L. COPPENS	177

NOTES DIVERSES

Dégagement instantané de grisou du 21 septembre 1938 au siège Louis Lambert des Charbonnages d'Hensies-Pommerœul	G. PAQUES	209
Note sur l'activité des mines de houille du bassin du Nord de la Belgique pendant le premier semestre 1939	A. MEYERS	223

STATISTIQUES

L'Industrie charbonnière pendant l'année 1939, statistique provisoire et vue d'ensemble sur l'exploitation	G. RAVEN et H. ANCIAUX	247
Annexes :		
Résultats de l'exploitation des mines de houille en 1939		270
Récapitulation des résultats par tonne depuis 1927		271

BIBLIOGRAPHIE

Formulaire de Construction Mécanique, par R. Fontaine		273
Formulaire du Bâtiment et des Travaux Publics, par H. Ancely		274